



# 1 Organisation

La Banque nationale, en vertu de la constitution et de la loi qui la régit, a pour tâches principales de servir, en Suisse, de régulateur du marché de l'argent, de faciliter les opérations de paiement et de pratiquer une politique monétaire servant les intérêts généraux du pays. La Banque nationale est également le banquier de la Confédération. Le mandat qu'elle remplit sur le plan macroéconomique passe avant la recherche d'un bénéfice.

**Tâches**

Contrairement à la plupart des banques centrales étrangères qui sont des banques d'Etat, la Banque nationale est un établissement autonome de droit public revêtant la forme d'une société anonyme. Les actions, nominatives, sont cotées en bourse. Seuls les citoyens suisses, les collectivités et établissements suisses de droit public ainsi que les personnes morales ayant leur domicile principal en Suisse peuvent être actionnaires, avec droit de vote, en vertu de la loi. Les cantons et les banques cantonales détiennent près de 60% des actions; le reste est pour l'essentiel en mains de personnes physiques. La Confédération ne possède aucune action.

**Structure**

La Banque nationale est administrée avec le concours et sous le contrôle de la Confédération. La Direction générale, autorité collégiale formée de trois membres, est chargée de la conduite des affaires. Chacun des trois départements est dirigé par un membre de la Direction générale. Dans la conduite de la politique monétaire, la Direction générale jouit d'un degré élevé d'autonomie. La Direction générale et le Conseil fédéral doivent se consulter avant de prendre des décisions importantes en matière de politique monétaire et conjoncturelle. Le Conseil de banque, le Comité de banque et la Commission de contrôle exercent la surveillance sur les opérations de la Banque nationale.

**Compétences**

Pour des motifs d'ordre historique, le siège juridique de la Banque nationale est à Berne, et le siège de la Direction générale, à Zurich. Les 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> départements sont à Zurich, alors que le 2<sup>e</sup> département est à Berne. Outre ses deux sièges, la Banque nationale a huit succursales chargées d'assurer l'approvisionnement en numéraire et d'observer l'évolution de la conjoncture sur le plan régional. Dans le domaine du numéraire, 18 agences (20 à fin 1995), gérées principalement par des banques cantonales, apportent également leur concours.

**Comptoirs**

La Banque nationale a pour tâche principale de pratiquer une politique monétaire servant les intérêts généraux du pays. Le 1<sup>er</sup> département définit la stratégie. La Division économique analyse la situation et l'évolution de la conjoncture et livre les bases en vue de l'adoption des décisions de politique monétaire. Quant à la Division des opérations monétaires du 3<sup>e</sup> département, elle met en œuvre les décisions de la Direction générale en passant des opérations sur les marchés.

**Conduite de la politique monétaire**

Dans le domaine du trafic des paiements, nous remplissons une double tâche. Nous émettons les billets de banque et distribuons les espèces métalliques frappées par la Confédération. La Division des billets et monnaies du 2<sup>e</sup> département est chargée de ces opérations. La quantité des billets et pièces en circulation est déterminée par les besoins de l'économie et les habitudes de paiement. En outre, nous concourons à la conception et au déroulement du trafic des paiements sans numéraire. Nous nous concentrons sur les paiements inter-

**Contribution au trafic des paiements**

bancaires et assurons le lien entre les systèmes bancaires et postaux. La Division de l'informatique et des autres services du 3<sup>e</sup> département remplit les tâches en rapport avec le trafic des paiements sans numéraire.

Les services que la Banque nationale rend en tant que banquier de la Confédération sont fournis avant tout par la Division des opérations bancaires du 2<sup>e</sup> département. Celle-ci est appelée à traiter des questions stratégiques, à effectuer des paiements sur ordre de la Confédération et à contribuer à l'émission des emprunts fédéraux. Le 3<sup>e</sup> département exécute pour la Confédération essentiellement des opérations sur les marchés des changes et de l'argent ainsi que des paiements à l'étranger.

Banquier de La Confédération

Effectif du personnel et rotation

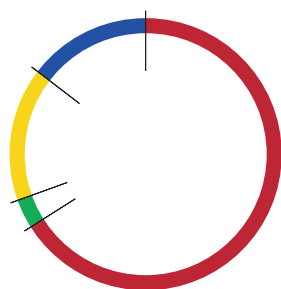
## 2 Personnel et ressources techniques

Sous l'angle du nombre de ses collaborateurs, la Banque nationale suisse est l'une des banques centrales les plus modestes d'Europe. En 1996, l'effectif du personnel a diminué légèrement, passant de 606 à 603, soit de 574,1 à 565,4 postes à plein temps. Le nombre des collaborateurs à temps partiel a augmenté de 10% pour s'inscrire à 108 (18% de l'effectif du personnel). La plupart des postes à temps partiel sont occupés par des femmes (81%). A fin 1996, 10% des cadres étaient des femmes. Pour accroître cette part, nous faisons en sorte que les personnes travaillant à temps partiel accèdent elles aussi à des postes à responsabilités. Dans les secteurs opérationnels de la Banque, nous avons stimulé la rotation des collaborateurs. Celle-ci a entraîné plus de souplesse dans l'engagement du personnel, mais aussi soumis les collaboratrices et collaborateurs à des exigences accrues.

Formation

Nous accordons une grande importance à la formation. En 1996, nous avons adopté une nouvelle stratégie qui met davantage l'accent sur la pratique et sur la formation dispensée sur le lieu de travail. Les coûts de formation se sont élevés à 1,1 million de francs. Sur ce montant, 8,5% ont été consacrés à la formation dans la conduite du personnel, 57,8% au perfectionnement technique et linguistique ainsi qu'au développement de la personnalité et 33,7% à la formation dans le domaine de l'informatique.

Politique en matière de personnel et de salaires



En automne de 1996, la Direction générale et le Comité de banque ont approuvé de nouvelles conditions d'engagement et un nouveau règlement sur les traitements. Le cadre réglementaire qui a ainsi été créé permet de donner une forme contractuelle plus souple aux rapports de travail. De nouveaux modèles pour l'horaire de travail ainsi qu'une politique salariale tenant compte davantage des prestations fournies et de la situation régnant sur le marché du travail contribueront à assurer la compétitivité de la Banque nationale en tant qu'employeur.

Personnel en pour-cent

- Hommes à plein temps 66
- Hommes à temps partiel 3
- Femmes à plein temps 16
- Femmes à temps partiel 15

En fin d'année

Dans le domaine de l'informatique, l'accent a porté en 1996 sur des travaux relatifs à une réorientation vers une stratégie client-serveur. La première étape du renouvellement complet des applications bancaires a consisté à définir une nouvelle architecture. De nouvelles solutions ont été évaluées pour le système comptable et la logistique. Dans les applications statistiques, nous avons commencé à mettre en place un nouveau produit pour le traitement des données collectées par la Direction de la statistique. Les travaux en vue d'améliorer la sécurité du réseau ont progressé, et la disponibilité de l'ensemble du système en cas de catastrophe a été accrue.

A la Division des billets et monnaies, nous avons mis sur pied un système de gestion de la qualité, conformément à la norme ISO 9001. Nous voulons ainsi garantir une haute qualité de tous les produits et services. La première étape s'est achevée, en décembre, avec l'obtention de la certification.

Depuis des années, quatre immeubles contigus, qui sont à proximité immédiate du bâtiment principal, abritent une partie des locaux du siège de Zurich. Deux de ces immeubles appartiennent à la Banque nationale depuis de nombreuses années; des locaux étaient loués dans les deux autres bâtiments. Nous avons pu acquérir l'un de ces immeubles au 1<sup>er</sup> janvier 1996 et l'autre au 1<sup>er</sup> janvier 1997. Nous avons par contre vendu l'immeuble de l'«Hôtel Bellerive» au 1<sup>er</sup> janvier 1997.

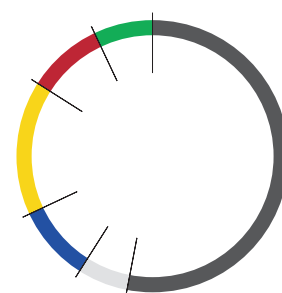
Les coûts d'exploitation de la Banque nationale découlent pour une part prépondérante du numéraire, soit de la fabrication des billets de banque, de la circulation des billets et des pièces ainsi que de la numismatique. Les coûts du trafic des paiements sans numéraire concernent les prestations de la Banque nationale pour le trafic des paiements interbancaires et pour le lien entre les systèmes bancaires et postaux ainsi que les services fournis à d'autres banques centrales et à des organisations internationales. Les coûts des opérations sur les marchés des changes et de l'argent et sur titres, des avances sur nantissement ainsi que de la gestion des placements financiers et de l'or sont groupés sous le poste «Opérations actives». Les coûts afférents à la politique monétaire portent sur l'élaboration et la formulation de la politique monétaire ainsi que sur l'établissement de statistiques. Le poste «Services rendus à la Confédération» englobe les coûts de toutes les prestations de services pour la Confédération et ses établissements. Les coûts des prestations pour des tiers comprennent principalement la contribution au Centre d'études de Gerzensee, les coûts de la coopération internationale, notamment ceux qui concernent le Fonds monétaire international, et l'aide technique apportée aux banques centrales étrangères.

## Développements dans l'informatique

## Système de management de la qualité à la Division des billets et monnaies

## Modifications dans le parc immobilier

## Structure des coûts



### Répartition des coûts en pour-cent

|                              |    |
|------------------------------|----|
| Numéraire                    | 53 |
| Paievements sans numéraire   | 6  |
| Opérations actives           | 9  |
| Politique monétaire          | 16 |
| Services rendus à la Conféd. | 9  |
| Services à des tiers         | 7  |

### 3 Changements au sein des autorités et de la direction de la Banque

#### Conseil de banque

L'Assemblée générale des actionnaires du 19 avril 1996 a élu

Monsieur Georges Blum, Bâle, président du conseil d'administration de la Société de Banque Suisse, membre du Conseil de banque.

Après l'Assemblée générale, le Conseil fédéral a complété le Conseil de banque en nommant

Monsieur Robert Studer, Schönenberg, président du conseil d'administration de l'Union de Banques Suisses.

A compter du 18 avril 1997, date de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires, deux membres du Conseil de banque renonceront à leur mandat. Il s'agit de

Monsieur Fred-Henri Firmenich, Genthod, président du conseil d'administration de Firmenich SA, et de

Monsieur Hans Huber, Heerbrugg, président du conseil d'administration et administrateur délégué de SFS Holding AG.

La Banque nationale leur exprime sa vive reconnaissance pour les services qu'ils lui ont rendus.

Des deux mandats vacants, un est à pourvoir par l'Assemblée générale et l'autre, ultérieurement, par le Conseil fédéral.

Le Conseil de banque propose à l'Assemblée générale des actionnaires d'élire

Monsieur Alexandre Swoboda, Genève, professeur à l'Institut Universitaire de Hautes Etudes Internationales et directeur du Centre International d'Etudes monétaires et bancaires, membre du Conseil de banque.

#### Comités locaux

Le 19 avril 1996, date de l'Assemblée générale, les comités locaux ont enregistré les départs de

Monsieur Peter Wagner, Bâle, président du Comité local de Bâle depuis 1994 (membre depuis 1990), de

Monsieur Gérard Fatio, Genève, président du Comité local de Genève depuis 1992 (membre depuis 1988), et de

Monsieur Kurt Babst, Willisau, président du Comité local de Lucerne depuis 1994 (membre depuis 1988).

La Banque nationale les remercie du précieux concours qu'ils lui ont apporté.

Le Comité de banque et le Conseil de banque ont procédé aux nominations suivantes:

#### Bâle

Monsieur Peter Grogg, Bubendorf, président,

Monsieur Klaus Endress, Reinach, administrateur délégué d'Endress + Hauser (International) Holding AG, vice-président, et

Monsieur Raymond R. Cron, Bâle, directeur de Preiswerk & Cie SA, membre;

---

**Genève**

---

Monsieur Alain Peyrot, Vézenaz, président,  
Monsieur Claude Hauser, Versoix, vice-président, et  
Monsieur Jean-Claude Rinolfi, Givrins, président du conseil d'administration de Printelec SA,  
membre;

---

---

**Lucerne**

---

Monsieur Gerry Leumann, Meggen, président,  
Monsieur Hans-H. Gasser, Lungern, vice-président, et  
Monsieur Hans-Rudolf Schurter, Lucerne, président du conseil d'administration et  
administrateur délégué de Schurter Holding AG, membre.

---

---

L'Assemblée générale des actionnaires du 19 avril 1996 a élu

---

**Commission de contrôle**

---

Monsieur Kaspar Hofmann, Adliswil, partner d'ATAG Ernst & Young SA, membre de la Commission  
de contrôle pour succéder à Monsieur Hans Casanova, Rhäzuns.

Monsieur Francis Sauvain, Morges, renonce pour raison d'âge à demander le renouvellement de  
son mandat. Nous lui exprimons nos très sincères remerciements pour la contribution  
qu'il a apportée, durant sept ans, aux travaux de la Commission de contrôle.

---

---

Le Conseil fédéral a nommé avec entrée en fonctions le 1<sup>er</sup> mai 1996

---

**Direction générale**

---

---

président de la Direction générale:

Monsieur Hans Meyer, jusque-là vice-président de la Direction générale et chef du 2<sup>e</sup> département;  
membre et vice-président de la Direction générale:

Monsieur Jean-Pierre Roth, jusque-là suppléant du chef du 3<sup>e</sup> département;  
membre de la Direction générale:

Monsieur Bruno Gehrig, jusque-là professeur à l'Université de Saint-Gall (HSG) et  
directeur de l'Institut suisse d'économie bancaire et de finance.

---

---

Sur proposition du Conseil de banque, le Conseil fédéral a nommé

---

**Direction**

---

Monsieur Erich Spörndli, jusque-là chef de la Direction des études économiques  
du 1<sup>er</sup> département, suppléant du chef du 3<sup>e</sup> département, avec entrée en fonction le  
1<sup>er</sup> janvier 1997. Monsieur Jean-Pierre Roth ayant été nommé vice-président de  
la Direction générale, Monsieur Spörndli lui a succédé à la tête de la Division des  
opérations monétaires, après un intérim assuré par Monsieur Christian Vital,  
suppléant du chef du 3<sup>e</sup> département et chef de la Division de l'informatique et des  
autres services.

---

Monsieur René Kästli, directeur de la succursale de Saint-Gall, a quitté la Banque nationale  
à fin juillet 1996 pour se consacrer à de nouvelles tâches dans l'économie privée.  
Nous le remercions vivement pour les éminents services qu'il a rendus durant  
de nombreuses années à l'institut d'émission.

Pour lui succéder, le Conseil fédéral a nommé, sur proposition du Conseil de banque,  
Monsieur Jean-Pierre Jetzer, jusque-là chef du service économique au Département des  
finances du canton de Saint-Gall.

---